# PROJET PEDAGOGIQUE 2022-2023

## Accueil Périscolaire

## Ecole primaire publique Andrée CHEDID

# SOMMAIRE


| | |
|---|---|
| Page 3 | Pourquoi un projet pédagogique ? |
| Page 4 | L'organisateur |
| | Implantation géographique et locaux |
| Page 5 | Organisation des temps d'accueil |
| Page 6 | Capacités d'accueil |
| | Taux d'encadrement |
| Page 7 | Inscriptions |
| | Tarifs |
| Page 8 | Le personnel pédagogique |
| Page 10 | Les valeurs éducatives de la commune |
| Page 13 | Les objectifs pédagogiques |
| Page 17 | Evaluation |
| | Conclusion |
| Page 18 | Annexes |

## Pourquoi un projet pédagogique ?

**« La pédagogie est un ensemble de méthodes permettant de guider un enfant, une personne, dans ses apprentissages.**

**La pédagogie s'intéresse tout particulièrement à l'apprenant et à la manière dont il va apprendre. » *www.eduquer-respect.fr***

# PREAMBULE

L' Accueil Périscolaire (APS) de l'école primaire publique Andrée CHEDID est un service non obligatoire que la commune a décidé de mettre en place. Les temps périscolaires sont ceux qui se déroulent avant et après la classe sur les semaines scolaires, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

L'APS répond à différents besoins :

- Mode de garde avant et après l'école
- Prise en charge éducative des enfants hors du domicile parental

Afin d'assurer un accueil de qualité, il est nécessaire de penser à l'organisation de la journée de l'enfant et de décliner des modalités pédagogiques particulières à cet accueil.
Le projet pédagogique, réalisé par l'équipe, sert donc :

- A définir les conditions de fonctionnement,
- De contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les familles, les mineurs et l'organisateur,
- De référence tout au long de l'action,
- A donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne,
- A construire les démarches pédagogiques.

Il contient des valeurs éducatives que la commune souhaite transmettre, mais prend également en considération :

- Le public accueilli,
- Les ressources humaines, financières et matérielles,
- Les installations spécifiques,
- Les dates et horaires de fonctionnement,

- Les modalités de fonctionnement de l'équipe.

# L'organisateur : la commune de NIVILLAC

Situé à la jonction des différents temps de vie des enfants au sein des écoles (temps scolaires, temps familiaux), l'APS est un mode d'accueil ouvert à tous les enfants scolarisés au sein de l'école publique primaire Andrée CHEDID, de la Toute Petite Section au Cours Moyen 2ème année ainsi qu'une classe ULIS (Unité Localisée d'Inclusion Scolaire).

Consciente qu'il ne s'agit pas d'une simple « garderie », mais un lieu de vie, de socialisation et d'enrichissement, où le respect du rythme de vie de chacun est essentiel, la commune a souhaité déclarer cet accueil en ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE auprès de la SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports).

Conformément au Code de l'Action Sociale et des familles, cette déclaration permet aux enfants d'évoluer sur ces différents temps dans de meilleures conditions.

La commune, par le biais du service Enfance/Jeunesse est garante du bon fonctionnement de l'APS.

# Implantation géographique et locaux

Il est organisé au sein de l'école publique primaire Andrée CHEDID, 7 rue de la piscine à NIVILLAC.

Afin d'être au plus proche des rythmes biologiques et des besoins des enfants, l'APS est divisé en deux espaces : un espace maternel et un espace élémentaire.

| ESPACE MATERNEL | ESPACE ELEMENTAIRE |
|---|---|
| ➢Salle de classe verte, aménagée en différents petits « coins » : dessin, lecture, jeux de société, jeux d'imitation (dinette, bébé, garage…) jeux de construction et d'imagination (Légo, Playmobil...)<br><br>➢La cour maternelle | ➢La Bibliothèque et la salle d'expression, aménagées en différents petits « coins »<br><br>➢La cour élémentaire<br><br>➢La salle de motricité |

# L'organisation des temps d'accueil

Ces différents temps d'accueil dans la journée sont organisés de manière indépendante et spécifique. En effet, l'organisation de ces temps doit prendre en compte le fait que les enfants ne sont pas dans la même dynamique le matin que le soir.

➢L' accueil du matin

Il est ***ouvert à partir de 7h30 jusqu'à 8h40***

➔ *En maternel*

Les accompagnants et les élèves sont accueillis de manière échelonnée. Ils doivent utiliser le visiophone qui se trouve au niveau du portail de la cour maternelle. L'animateur, après avoir identifié les accompagnants, ouvre le portail à distance. Les accompagnants se rendent devant la porte de la salle de classe de l'APS. Ils sont accueillis par l'animateur qui assure le pointage des élèves. L'élève est accompagné jusqu'aux portemanteaux pour y déposer ses affaires.

A 8h40, chaque ATSEM récupère ses élèves et se dirige vers sa classe.

➔ *En élémentaire*

Les accompagnants et les élèves sont accueillis de manière échelonnée. Ils doivent utiliser le visiophone qui se trouve au portail élémentaire qui se situe à côté de la cour maternelle. L'animateur, après avoir identifié les accompagnants, ouvre le portail à distance. Les accompagnants déposent l'élève à l'entrée de la bibliothèque.

A 8h40, les élèves sont pris en charge par l'équipe enseignante. Pour les élèves de CP/CE1/ULIS dont les classes sont au rez-de-chaussée : après avoir récupéré leurs affaires, les élèves, accompagnés d'un animateur, se rendent devant la porte de leur classe côté cour. Une classe est présente dans la cour car l'enseignant gère l'accueil des élèves au portail. Les élèves de cette classe doivent se présenter dans la cour et non devant la porte de leur classe.

Les jours de pluie, les élèves se présentent devant la porte de leur classe côté couloir. Les élèves de la classe qui sont dans la cour doivent se regrouper sous le préau.

Pour les élèves dont les classes sont à l'étage : après avoir récupéré leurs affaires, un animateur les accompagne à l'étage devant la porte de leur classe respective. Une classe sera sans enseignant car celui-ci gère l'accueil des élèves au portail. Leur demander de s'installer dans le calme à leur bureau.

A leur arrivée sur l'APS, les enfants peuvent s'installer dans les différents « coins » et prendre le temps de se réveiller tranquillement, jouer avec les copains, écouter une histoire, dessiner...

Les animateurs arrivent eux aussi de manière échelonnée selon le nombre d'enfants inscrits.

L'accueil du matin est un temps de transition entre les enfants et leurs familles. Les animateurs ont donc un rôle d'intermédiaire.

➢L'accueil du soir

Il est ouvert ***de 16h20 jusqu'à 18h45***

Pour les maternels, les animateurs récupèrent les élèves inscrits à l'APS. Installation des élèves, pointage et goûter qui est fourni par la famille.

Pour les élémentaires, les CP, CE1 et ULIS sont récupérés dans la cour et les CE2, CM1 et CM2 devant la bibliothèque. Les animateurs font le pointage, les enfants déposent leurs affaires aux portemanteaux et s'installent pour le goûter.

Après le goûter, les enfants se répartissent sur les différents « coins », pour jouer et décompresser.

Ensuite, c'est le temps des activités/ateliers proposé par les animateurs. Les enfants n'ont pas l'obligation d'y participer, ils peuvent rester en temps libre tout en respectant les règles de vie de l'APS.

L'organisation du départ des enfants en maternel et élémentaire est la même que pour le matin.

***Du lundi au jeudi, une étude surveillée est proposée de 17h à 17h30*** pour les élèves du CE1 au CM2 dans la ??????. Celle - ci est toujours encadrée par un animateur.

ATTENTION !!! Une étude surveillée n'est ni un cours particulier, ni du soutien scolaire, ni une aide personnalisée. Il s'agit de donner la possibilité à l'élève de faire ses devoirs dans le calme et de faire appel à un animateur si besoin. L'étude surveillée ne garantit pas que le travail scolaire demandé à l'élève soit parfaitement et complétement réalisé.

Il revient aux parents de vérifier que tous les devoirs sont faits et que les leçons ont été apprises et comprises.

# Les taux d'encadrement

Ils sont conformes à la réglementation SDJES en vigueur et assouplis du fait de la mise en place d'un PEDT (Projet EDucatif de Territoire):

- 1 adulte pour 14 enfants de maternel
- 1 adulte pour 18 enfants en élémentaire

# Capacités d'accueil maximum et répartition par tranche d'âge

| APS maternel | APS élémentaire | TOTAUX |
|---|---|---|
| 40 | 72 | **112** |

# Les inscriptions

L'inscription à un temps d'APS est obligatoire. En effet, afin de respecter les taux d'encadrement règlementaires, le nombre d'enfants présents doit être connu.

Les familles sont informées des dates d'inscription par voie d'affichage au sein de l'école et sur le site internet de la commune www.nivillac.fr. début juin. Un dossier doit obligatoirement être rempli.

Depuis le mois de juin 2022, les réservations et/ou annulations d'un temps d'APS se font par les familles via le portail famille.

# Les tarifs

Les tarifs sont votés en Conseil Municipal. Ils sont fixés au Quotient Familial (QF).

Les accueils du matin et du soir sont facturés au quart d'heure sachant que tout quart d'heure commencé est dû. Une facture, établie chaque fin de mois, est adressée par courrier au domicile des représentants légaux des élèves pour le mois écoulé.

### Nivillac et communes conventionnées

| | Tranche 1 | Tranche 2 | Tranche 3 | Tranche 4 | Tranche 5 |
|---|---|---|---|---|---|
| Quotient Familial | 0 à 600€ | 601 à 850€ | 851 à 1050€ | 1051 à 1250€ | ≥1251€ |
| APS matin et soir | 0.49€ | 0.50€ | 0.51€ | 0.52€ | 0.53€ |

### Communes hors convention

| | Tranche 1 | Tranche 2 | Tranche 3 | Tranche 4 | Tranche 5 |
|---|---|---|---|---|---|
| Quotient Familial | 0 à 600€ | 601 à 850€ | 851 à 1050€ | 1051 à 1250€ | ≥1251€ |
| APS matin et soir | 0.61€ | 0.61€ | 0.61€ | 0.61€ | 0.61€ |

# Le personnel pédagogique

**L'équipe est un outil au service du projet. Il est donc important de se fixer des objectifs et de définir les missions de chacun**

**"Ce sont les individus qui font un séjour et non les activités"**

Les parents nous confient leurs enfants. C'est notre responsabilité de garantir leur sécurité physique, affective et morale. Par définition, l'animateur est celui qui motive, agit, anticipe, écoute, observe, veille au respect de chacun, du matériel, suscite et prend des initiatives, s'implique, encourage la coopération et s'adapte. En bref, l'animateur n'est pas là pour « garder » ou pour « occuper » les enfants mais bien pour ANIMER.

La nature des activités exige une présence continue du personnel pédagogique auprès des enfants et implique une responsabilité éducative, de surveillance et d'animation. Cette présence est de caractère moral et juridique au regard de :

- La bonne réalisation du projet pédagogique et du programme d'activités,
- La sécurité affective et physique des enfants,
- Le respect de leur personnalité et de leurs droits.

L'exercice de ces différentes responsabilités exige donc :

- La recherche d'une attitude éducative constante,
- La connaissance et le respect des différentes règlementations,
- Une manière d'être et de faire, fondée sur la prévention, l'écoute et la connaissance des besoins et possibilités des enfants et de l'environnement dans lequel se déroulent les activités.

Ce qui réunit l'équipe, c'est le projet et ses objectifs, lesquels ne peuvent être atteints isolément et individuellement : nous avons besoin de l'autre, de ses compétences, de son savoir-faire, de son regard. Il est donc essentiel de savoir dans quelle direction nous allons tous et évaluer les méthodes employées pour y arriver.

## L'équipe

➔ Sophie AVIGNON, responsable pôle Enfance/Jeunesse, titulaire Brevet Professionnel de la Jeunesse et des Sports (BPJEPS) Loisirs Tous publics (LTP) et du Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD), animatrice principale de 1ère classe,

➔ Elodie JAGGA, directrice adjointe de l'APS, titulaire Brevet Professionnel de la Jeunesse et des Sports (BPJEPS) option Activités Physiques pour Tous (APT), adjointe d'animation,

➔ Des Agents Territoriaux Spécialisés en Ecole Maternelle

*Nathalie BUSSON

*Stella QUESNEL

➔ Des adjoints d'animation, titulaire BAFA et/ou CAP petite enfance ou diplômes équivalents

*Vanessa BIZEUL/Jeffrey CAMARA

*Océane HELLISSEN/Manon PANHELLEUX

*Anne-laure DEGRES (ayant des missions d'ASEM)

*Hélène DELVOIX

*Séverine HERVET

L'équipe doit être composée de :

- un minimum de 50% d'animateurs titulaires BAFA ou diplômes équivalents
- un maximum de 50% d'animateurs BAFA stagiaires
- un maximum de 20% de l'effectif total de l'équipe peut être non diplômé

# Les valeurs éducatives de la commune

« Eduquer », c'est préparer l'adulte de demain : notre objectif principal est de permettre aux enfants et aux jeunes de grandir dans les meilleures conditions possibles et notamment en favorisant leur bien-être. Pour cela, il faut les initier, les comprendre, les écouter, les amener et les accompagner à devenir citoyen, travailler avec eux autour des valeurs du vivre ensemble et du respect. L'intérêt de l'enfant doit être pris en compte dans son évolution de la petite enfance jusqu'à la fin de l'adolescence.

Si l'école et la famille représentent des lieux privilégiés d'éducation, l'aménagement des temps libres est tout autant porteur d'enjeux éducatifs. Les objectifs étant l'égalité des chances, des espaces de détente et un parcours éducatif cohérent.

Les Accueils de Loisirs, les actions mises en place, les projets permettent de créer du lien entre les différents temps de vie des enfants et des jeunes et une meilleure cohérence. Les propositions diverses et variées, s'appuient sur la perspective d'apporter aux enfants et aux jeunes des expériences porteuses de sens pour le développement personnel, intellectuel et culturel ainsi que leur permettre d'être dans une dynamique ludique d'apprentissage et de découverte.

L'offre éducative doit être de qualité. De ce fait, les projets, actions, les Accueils de Loisirs :

➔ Doivent permettre, l'intégration, le développement des valeurs du « vivre ensemble », les notions de solidarité, d'égalité, de fraternité et de bienveillance.

- Accès pour tous, sans discrimination, quel que soit son handicap, sa religion, sa différence
- Créer du lien entre tous les acteurs qui gravitent autour des enfants et des jeunes
- Mettre en place une articulation cohérente entre le temps scolaire et hors temps scolaire
- Mettre en place des tarifs au Quotient Familial
- Lutter contre l'isolement des jeunes
- Favoriser la bienveillance et le partage

➔ Doivent développer l'esprit critique afin de pouvoir se construire tant sur le plan du corps que de l'esprit. Ils doivent aussi permettre de développer des savoir-être et savoir-faire dans un cadre respectueux et sécurisant.

- Proposer des activités de qualité, diversifiées et créatives, donner du sens, en complémentarité de l'école.

- S’adapter aux différents rythmes et mettre en place des aménagements particuliers, selon l’âge, les besoins et les capacités.

- Les responsabiliser, leur faire prendre conscience de leur potentiel, de leur limite, les stimuler : développer l’estime de soi.

- Développer les espaces d’expression, être à leur écoute, leur permettre de faire émerger des choix.

### ➔ Doivent être des lieux d’éducation et de pratique citoyenne notamment en favorisant l’ouverture sur la vie locale

- Inscrire les activités des temps libres sur le territoire et en relation avec les acteurs locaux.

- Développer les partenariats avec les associations locales, services municipaux et les acteurs enfance/jeunesse du territoire.

- Mettre en place des actions permettant d’être acteur de la vie locale (dispositif argent de poche, Conseil Municipal des Jeunes).

- Développer l’accueil et les actions du public adolescent.

- Mettre en place des actions de prévention.

# Les objectifs pédagogiques

# Les objectifs pédagogiques fixés par l'équipe

L'objectif principal de l'équipe est de proposer aux enfants un espace ludique, de loisirs, permettant de passer de bons moments, un espace de détente et aussi un espace d'apprentissage et de vivre ensemble.

| OJECTIFS PEDAGOGIQUES | MOYENS | ROLE DE L'ANIMATEUR |
|---|---|---|
| Permettre aux enfants d'exprimer leur état émotionnel tout au long de l'APS afin de s'adapter à leurs besoins.<br>Leur permettre de s'exprimer librement, sans jugement dans le respect et la bienveillance.<br>Etre à l'écoute des uns et des autres. | Mettre en place des outils : émoticônes, boite à idées, la météo des émotions, mur d'expression…<br>Mettre en place les règles de vie collectives par petits groupes, expliquer ce qu'on a le droit ou de ne pas de faire, le permis de bonne conduite. | Bien mettre en place les outils, expliquer comment les utiliser et accompagner les enfants.<br>Aller vers les enfants plus en retrait, leur donner de l'attention s'ils en ressentent le besoin. |
| Amener les enfants à être plus autonomes en les responsabilisant lors des temps de vie quotidienne. | Mettre en place des affichages clairs, compréhensibles et adaptés à l'âge.<br>Faire un tableau « des métiers », leur donner un rôle de responsable (goûters, rangement, nettoyage…).<br>Mettre du matériel en libre service. | Etre garant du bon fonctionnement des affichages et les faire respecter. |
| Faire en sorte que les enfants se sentent bien sur les lieux de vie en mettant en place un cadre sécurisant qui permettra aux enfants de trouver leur place. | Mettre en place des règles de vie (expliquer, faire des affichages ludiques).<br>Aménager des espaces bien délimités permettant de répondre aux différents besoins (coins repos, dessins, bricolages, lecture, jeux…) | Etre garant du cadre mis en place.<br>Faire l'aménagement avec les enfants. |

| | | |
|---|---|---|
| Développer l'imaginaire, la curiosité, l'envie et l'apprentissage de nouvelles techniques par la proposition d'activités. | Proposer différents styles d'activités et les varier (artistiques, culturelles, sportives, scientifiques…) | Réfléchir en équipe à un programme pertinent, varié et mettre en place des projets d'animation « ambitieux ».<br>Faire appel à des intervenants extérieurs ayant une technicité particulière. |
| Développer l'estime de soi en valorisant les réalisations des enfants, leur permettre de prendre confiance en eux, de passer des bons moments et de se remettre en question.<br>Permettre aux enfants de développer l'esprit critique et de coopération sur les différents temps de vie et lieux des APS : « le vivre ensemble ». | Laisser le choix aux enfants de participer ou pas aux activités dirigées.<br>Leur laisser la possibilité de ne rien faire ».<br>Bien présenter les finalités et les objectifs des projets d'animation<br>Mettre en place différents espaces appropriés aux différentes activités et à l'expression.<br>Mettre en place un encadrement afin de veiller à la sécurité des enfants.<br>Apprendre à s'entraider (ex : les plus grands aident les plus petits)<br>Mise en place d'activités de coopération | Aller jusqu'au bout des projets.<br>Mettre en avant les réalisations des enfants (ex : vernissage).<br>Les encourager et les féliciter.<br>Bien adapter les activités à l'âge et aux capacités de chaque enfant.<br>Encadrer<br>Proposer<br>Etre à l'écoute<br>Accompagner<br>Etre juste et équitable<br>Bienveillant, accueillant et souriant.<br>Réfléchir à la mise en place d'activités de cohésion. |
| Permettre aux enfants d'être acteur des projets d'animation afin qu'ils donnent leurs avis et en débattent. | Mise en place de temps d'échanges en petits groupes. | Etre force de proposition<br>Médiateur |
| Sensibiliser les enfants à la différence, au handicap afin d'accepter l'autre et mieux vivre ensemble. | Par le biais de jeux, de livres…. | Faire des recherches : comment aborder les différences et le handicap avec les enfants.<br>Intervenants ? mallettes pédagogiques ? France handicap ? pôle ressources handicap ? |

| | | |
|---|---|---|
| Créer du lien entre l'école et l'APS afin d'être cohérent dans la proposition d'activité et de mettre en place une continuité pour les enfants. | Intégrer les projets d'école dans l'élaboration des projets d'animation.<br>Travailler en complémentarité des enseignants. | Prendre connaissance des projets d'école et les intégrer à l'élaboration des projets d'animation. |
| Permettre aux enfants de découvrir les associations sportives, culturelles et artistiques de la commune afin qu'ils puissent faire des choix. | Faire des démonstrations ? initiations ? | Contacter les associations et mettre en place des projets ?interventions ?. |
| Sensibiliser au respect de l'environnement pour qu'ils deviennent plus respectueux. | Par le biais de jeux, ramassage des déchets…<br>Mise en place du tri sélectif au sein des APS.<br>Faire le lien avec la restauration<br>Recycler le matériel | Accompagner les enfants dans les actions de dépollution par les gestes de la vie quotidienne. |

# L'évaluation

Elle doit se faire en lien avec des objectifs auxquels on peut se référer à tout moment. Elle permet d'une part de vérifier l'avancée des projets et de réguler l'équipe d'encadrement.

### LE PEDT- OBJECTIFS EDUCATIFS:

Il est évalué lors du Comité de pilotage qui se réunit au moins une fois par an.

### LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

Ils sont évalués par l'équipe et grâce à un support écrit.

Les animateurs évaluent les objectifs fixés dans le projet d'animation de la période et préparent les projets pour la prochaine période. C'est aussi le moment de s'assurer que l'organisation des différents temps est pertinente ou si des ajustements sont nécessaires.

# Conclusion

Les temps périscolaires sont des temps spécifiques, de loisirs et précieux.

Il importe donc que ces spécificités soient prises en compte dans le respect des rythmes de vie de l'enfant et en cohérence avec les autres temps de la semaine.

Ils contribuent à l'apprentissage de la vie sociale et à l'épanouissement de l'enfant.

# ANNEXES

1. Outils projet d’animation
2. Outils, évaluation des projets d’animation

# PROJET d'ANIMATION

**Présentation du projet**

**Nom du projet :**

**Thème :**

**Tranche d'âge :** **Durée :**

**Les objectifs du projet d'animation**

-

-

-

-

**Déroulement** (sensibilisation, matériel, rôle des animateurs, lieux…)

**Les activités proposées**

- -

- -

- -

- -

- -

- -

**Evaluation (**qui évalue ? comment ? quels critères ? quels outils)

-

-

-

# Evaluation

| |
|---|
| Nom du projet :<br>Tranche d'âge : |
| Rappel des objectifs : |
| **EVALUATION** |
| Quels outils ont été utilisés ? |
| Qui a évalué ? |
| **Retours des enfants** |
| Quels sont les retours des enfants ? |
| Quelle a été l'implication des enfants dans le projet ? Donner des exemples montrant leur implication |
| **Retours Equipe** |
| Quelle sens : comment avez-vous abordé le projet avec les enfants ? |
| Quel déroulement ? Quelle organisation ? |

| |
|---|
| |
| Quelles activités ? La notion de choix a-t-elle été respectée ? |
| Quel aménagement ? |

| **Déroulement du projet de manière générale** | | |
|---|---|---|
| Freins | Points positifs | Pistes d'évolution |
| | | |

| **Objectifs du projet**<br>**En quoi les objectifs ont-ils été atteints ou non ?** |
|---|
| |

| |
|---|
| |
| **Retours fonctionnement** |
| Horaires ? Répartition des tâches ? |
| Comment se passe la communication entre animateurs ? entre animateurs et direction entre animateurs et familles ? animateurs et enfants ? |
| Gestion du matériel / besoins |
| Autres retours |